

*Un militant parmi les anges*

Philippe Legrand, ancien Secrétaire Régional de la section de Nice, nous a quitté en ce début d'année 2020. Militant chevronné, collègue, papa syndicat pour certains d'entre nous, il laissera un grand vide. Ton professionnalisme, ta bonne humeur, ton franc parler et ton accent du Nord que tu chérissais tant nous manqueront, mais nul doute que nous continuerons à porter les valeurs de camaraderie et de tolérance que tu revendiquais. Notre grande famille est endeuillée. Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute ta famille et tes proches. Repose en paix notre Ami.



“Les vrais amis sont ceux sur lesquels on peut compter, même quand on en a besoin”

Jean Lefebvre

Un début d'année carnavalesque à la DR de Nice ! Tic et tac se séparent qui va garder les noisettes ?

Depuis quelques semaines, nous avons perdu un des héros de notre petit journal. Tic (ou était-ce Tac ??) est parti vers d'autres horizons. Promotion amplement méritée, nous n'en doutons pas, pour l'ensemble de son travail accompli au quotidien à l'amélioration des conditions de travail des agents et pour son soutien opérationnel sans faille aux services dans leurs missions. Soyons plus sérieux désormais, nous encourageons le nouvel adjoint au divisionnaire à être à l'écoute des agents, à les choyer et à les féliciter régulièrement pour leurs résultats et pour la volonté qu'ils mettent à faire chaque jour un travail difficile dont l'ensemble de la chaîne hiérarchique est bénéficiaire.

Bye !





Pas de cotillons pour cette réforme ...

Ce 17 Février n'aura rien d'une fête.

Le 17 février s'est ouverte la campagne des mutations qui inaugure une nouvelle ère pour tous les douaniers.

La loi de modernisation de la Fonction Publique portée par le ministre Olivier Dussopt va révolutionner la vie des fonctionnaires. Si on en croit le gouvernement, la loi doit « être l'occasion de conforter et responsabiliser les managers publics en développant les leviers qui leur permettront d'être pleinement des chefs d'équipe : en recrutant les compétences nécessaires au bon fonctionnement de leur service, en promouvant l'engagement professionnel de leurs équipes, en prenant des décisions au plus proche du terrain, sans remontée systématique au niveau national. »

Mais que faut-il comprendre à ce bla-bla ???



Vous avez demandé le programme, vous n'allez pas être déçus !

Pour les campagnes de mutation à venir :

- suppression des CAP mutation pour empêcher les représentants élus du personnel de vérifier l'équité de traitement des agents ! **Magouilles !**
- instauration d'une durée minimale de 2 ans pour les primo affectation dans un corps : les futurs lauréats des concours, exa pro et LA en prennent pour 2 ans fermes sur leur 1ère affectation ! Un scandale ! L'intervention des OS a permis au moins d'éviter aux stagiaires actuels de La Rochelle de subir cette assignation à résidence.
- instauration d'une durée maximale d'affectation de 7 ans pour certains postes exposés à "l'usure professionnelle ou risques déontologiques" tels que les postes de formateurs à Tourcoing et La Rochelle ou les emplois de chefs de service. Toutefois, la durée est portée à 10 ans pour une liste de postes de chef de service peu attractifs.

On fait quoi après ? Lors des dernières discussions ce délai a été augmenté puisqu' initialement prévu à 5 ans ; nous avons aussi obtenu à minima qu'une bonification de points soit attribuée (200 points) pour pouvoir se recaser plus facilement .

Et le carnaval continue !

- limitation du nombre de résidences sollicitées à 10. Aucun intérêt !
- publication d'un tableau des agents sollicitant une mutation mais sans les points ! Où est la transparence ?
- 2 campagnes d'inscription par an (affectations 1er mars et 1er septembre), mais plus de période de radiation et plus d'inscription « hors tour ».
- parcours du combattant pour toutes les futures demandes de mutation en outre-mer : avis de la hiérarchie de départ, de la hiérarchie d'arrivée... Bref, une gestion au profil qui ne dit pas son nom. Cette mesure est un non-sens total.
- profil généralisé ou enquête pour les postes : DNRED, Formateur et Chef de projet DNRFP, GIR, Paris Spécial, Scanner Mobile, IDS, CSP, IUP, SARC, CSRH, SGC, CSDS CSDSA, SFACT Correspondant sociaux, Emplois dans les Com et Mayotte. La liste risque de s'allonger dangereusement d'année en année !



Mailto: arissoun@gmail.com ou cfdt06@douane.finances.gouv.fr

Responsable publication : Kevin LENNE (06.87.07.80.06)

sous couvert du SIRF Paca Corse

Retrouvez également le Hérisson & toutes les infos utiles sur le site CFDT Douane

Et si on gardait les mauvaises idées ?

- obligation de séjour en métropole entre 2 postes outre-mer. On ne comprend toujours pas cette logique.
- maintien des priorités article 60 (rapprochement de conjoint, agents originaires des DOM et COM, agents recrutés Travailleur Handicapés, agents exerçant en Quartier Prioritaire de la Ville), sans pour autant créer un tableau des agents non prioritaires. L'existence de ces 2 tableaux est une revendication de la CFDT et de la CFTC qui réclament, depuis la mise en place du dernier règlement particulier mutation, un système de crantage entre un tableau des agents prioritaires et un tableau des agents non prioritaires, afin que tout le monde ait une chance.
- l'administration continue dans sa logique de multiplier les postes à profil alors que pour bon nombre d'entre eux ces postes sont en pénurie faute d'attractivité (prime dérisoire, aucune compensation et souvent beaucoup de problèmes et/ou de pressions hiérarchiques). Il existe pourtant d'autres solutions qui consistent à interroger l'organisation du travail, les effectifs, le régime indemnitaire... Mais ça demande du temps, de l'engagement et des moyens de la part de l'Administration.

Le retour possible des résidences « bonifiées ». Des points complémentaires pourraient être attribués pour les résidences ou des fonctions peu attractives (Mayotte, DI Ile de France à l'exception de Paris Spé et scanner Mobile, Si Georges de l'Oyapock et St Laurent du Maroni, CSP Lyon, Rédacteurs en PLI, rédacteur DG, RI,SAU CID....

Ce système avait cours il y a quelques années, mais là il devrait être traité de manière assez différente : les agents pourraient se voir attribuer une bonne centaine de points pour avoir exercé 3 ans ou plus sur ces résidences. *La CFDT et la CFTC vont expertiser cette proposition avant d'émettre un avis.*

Quelques bonnes nouvelles dans cette réforme diabolique ! La possibilité d'obtenir des points complémentaires pour les agents intervenant en qualité de « proche aidant ».



Le monstre commence à prendre forme. Le système de mutation tel que nous le connaissons, avec un règlement particulier mutation (sur lequel nous avons certes de grandes réserves) et des CAP (qui permettaient de travailler en transparence) a fait son temps !

Opacité, profil, blocage d'agent sur les postes, voilà ce qui nous attend. Désormais les mutations seront en très grande partie le fait du prince, et quand on voit le peu de discernement de la grande majorité de nos princes ... Ça promet !

La CFDT et la CFTC avaient alerté sur la dangerosité de la loi de modernisation de la fonction publique, elle va impacter tous les champs de notre vie professionnelle, aujourd'hui les mutations et demain les promotions, le recrutement, le statut ...

Besoin d'explications ?

La définition de la satire

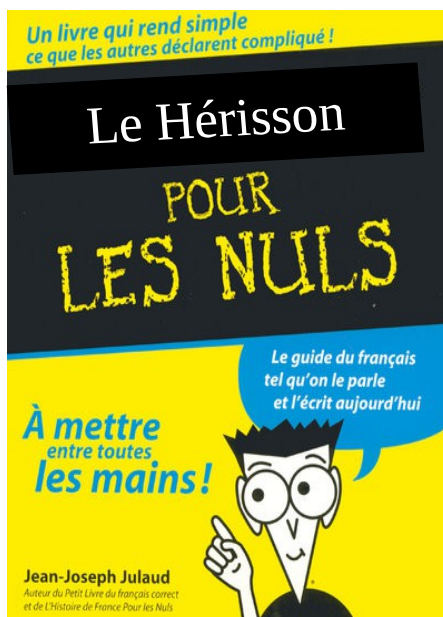


Satire, nom féminin.

Une satire est une œuvre dont l'objectif est une critique moqueuse de son sujet, souvent dans l'intention de provoquer, prévenir un changement ou de porter à réfléchir.

Le Hérisson pour les nuls !

Nous rappelons que Lou Arissoun est un journal qui se veut satirique.



Dans notre dernier opus nous avons mis en avant quelques dysfonctionnements de notre administration qui ont été pris comme des attaques personnelles par les agents concernés.

Alors pour cela nous rappelons à l'ensemble des agents de notre belle administration que nous sommes là pour **défendre** les intérêts communs contre la dérive de notre hiérarchie en matière d'égalité de traitement, d'orthodoxie et de déontologie.

Donc OUI chers collègues nous nous ravissons que notre directeur soit sensible au sport en accordant des AEA pour la pratique d'un sport individuel. NOUS REGRETTONS que cette mesure ne soit pas appliquée à l'ensemble des agents exerçant une activité sportive ou culturelle. Nous rappelons que la CFDT revendique d'ailleurs depuis très longtemps le retour des heures de sport en surveillance.

A bon entendeur et à vos baskets...



Mailto: arissoun@gmail.com ou cfdt06@douane.finances.gouv.fr

Responsable publication : Kevin LENNE (06.87.07.80.06)

sous couvert du SIRF Paca Corse

Retrouvez également le Hérisson & toutes les infos utiles sur le site CFDT Douane

À Nice : de la place pour les chars, pas pour les voitures !

La section CFDT de Nice est intervenue auprès du maire afin de faire bouger les lignes sur la gestion très compliquée (et problématique) des cartes de parking à la BSI de Nice.



NICE

Objet : sollicitation de places de stationnement sur le port de Nice

Monsieur le Maire,

La CFDT Douane interpelle régulièrement le directeur régional des douanes de Nice, sans résultat, sur un sujet complexe, celui du stationnement des agents de la brigade des douanes de Nice.

Pour rappel avant la construction du parking Lympia sur le port de Nice, les agents pouvaient aisément stationner leurs véhicules sur les emplacements du quai et ce, gratuitement.

Depuis la construction du parking, ces emplacements ont disparu.

La brigade des douanes de Nice avait alors réussi à obtenir 6 places de stationnement gratuites « collectives » pour 30 agents ce qui était grandement insuffisant vous en conviendrez.

Avec la finalisation de la ligne 2 du tramway, ces emplacements « douaniers » dans le parking Lympia ont maintenant disparu. En effet, la municipalité de Nice a réquisitionné un étage complet de ce parking pour servir de parking relais pour le tramway. On ne peut que se féliciter de cette initiative encourageant les gens à privilégier les transports en commun.

Malheureusement, le gestionnaire du parking en a profité pour supprimer toutes les places attribuées à la douane.

On ne peut que se désoler que la brigade des douanes de la 5ème ville de France, dont les agents œuvrent tous les jours à la protection des citoyens sur l'ensemble des vecteurs de la ville (train, autoroute mais également sur le port) ne puisse pas bénéficier de stationnement gratuit et commode.

Monsieur le Maire, il y a quelques mois vous avez décoré plusieurs agents des douanes de la médaille du courage et du dévouement confirmant ainsi le caractère indispensable des douaniers à Nice. Nous ne doutons pas par ailleurs de votre attachement à cette administration régaliennne et à ses missions.

Ainsi, nous sollicitons de votre haute bienveillance que chaque agent des douanes de la brigade des douanes de Nice puisse bénéficier d'une possibilité de stationnement gratuite près de sa brigade pour venir y travailler.

En espérant que vous trouverez une issue favorable à notre demande, nous vous prions, Monsieur le Maire de croire en notre considération distinguée.

Pour la section CFDT Douane de Nice

Le Secrétaire Régional

Kévin LENNE